

AU MOYEN de l'arrest du vingt deuxie. autil gbi: quatre vingt dix Sept
Le dit Jean Gobin Est dechargé du Cautionnement cy dessus. Le premier
May gbi: quatre vingt dix Sept.

BOCHART CHAMPIGNY

ENTRE Henry DELISLE Chirurgien En cette ville appellant de Sentence
de la Preuosté d'Icelle du 30^e mars dernier Et anticipé, present d'une part
Et Charles CHARTIER Marchand Intimé et anticipant aussy present d'autre
part, Parties ouïes LE CONSEIL. a ordonné Et ordonne que les Charges Et
Informations Seront apportées au greffe d'Iceluy par le greffier de lad
Preuosté a la requisition des Parties pour Estre montrées au Procureur
genal du Roy affin d'Estre Sur Son Requisitoire ordonné ce que de raison
fait a quebec aud Conseil Souuerain le neuf: autil gbi: quatre vingt seize /.

BOCHART CHAMPIGNY

DEFAUT a Pierre Rey Gaillard Comm^{is} d'artillerie En ce pays au nom Et
comme Tuteur de Louis Denys de fronsac Enfant Mineur Issu du mariage
de feu Richard denys Es^{cr} Sieur de fronsac Et de dam^{lle} françoise Cailleteau
Sa veuve apnt femme dud sieur Gaillard, Contre Charles aubert Es^{cr} S: de
la Chesnais defaillant fautre d'Estre comparu a l'assignation a luy donné a
ce Jour par Exploit du deux: de ce mois, Signé Marandeu Et Soit Signifié
fait a quebec aud Conseil le neuf: autil gbi: quatre vingt Seize /.

BOCHART CHAMPIGNY

Du lundy dernier autil gbi: quatre vingt Seize.

LE CONSEIL ASSEMBLÉ ou Estoit Monsieur l'Intendant, Maistres
Louis Roüer de Villeray premier Con^{sr}, Jean baptiste depeiras, Claude de
Bermen delamartiniere Et Pierre Noel Legardeur Con^{sr} Et françois Magde-
leine Rüette dauteül procureur genal du Roy.

ENTRE Henry DELISLE Chirurgien En cette ville appellant de Sentence
de la Preuosté d'Icelle du 3^e Mars dernier Et anticipé, present d'une part
Et Charles CHARTIER Intimé Et anticipant, d'autre part, Lecture faite de lad
Sentence portant que led appellant Seroit assigné a comparroir pardeuant